

**Université du Québec à Montréal**  
Département de science politique

Session Automne 2011  
Lundi : 18h-21hres

JUR 7615 POL 8915-10 <b>DROIT ET POLITIQUE EN CHINE</b>
--

**RESPONSABLES DU COURS**

---

Lin Ting-sheng, professeur Science Politique

Local A 3550

Poste 2296

Hélène Piquet, professeure Sciences Juridiques

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada «Droit chinois et mondialisation»

Local

W 3390

Téléphone

poste 2056

Disponibilités

sur rendez-vous uniquement

Courriel

piquet.helene@uqam.ca lin.ting-sheng@uqam.ca

Toutes les personnes inscrites au cours **doivent impérativement activer leur courriel UQAM**, si ce n'est fait. Des questions d'examen, de travaux et autres informations seront transmises à l'adresse courriel du groupe-cours.

**DESCRIPTION DU COURS**

---

Ce séminaire portera sur une série de problèmes présentés dans leurs dimensions politiques et juridiques, en Chine populaire ainsi qu'au sein d'autres sociétés de culture chinoise, soit Taiwan et Hong Kong. Parmi les thèmes abordés : les conséquences de la réforme économique sur le plan de la condition des travailleurs-e-s, la mise en œuvre de politiques sociales dans leurs dimensions juridiques et administratives, la régulation des rapports entre les citoyens d'ethnie Han et les minorités nationales et le contrôle de la dissidence politique et religieuse. Ces thèmes seront abordés dans le contexte de la continuation de la politique de réforme et d'ouverture initiée en 1978, mais aussi dans le contexte de ce que d'aucuns ont appelé la « longue marche vers un État de droit » et d'autres la « longue marche vers les réformes politiques ». Les participant-e-s du séminaire seront amené-e-s à évaluer la correspondance et/ou les dissonances entre les promesses faites sur le plan politique et les réalisations sur le plan législatif et juridique.

## **PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME**

---

Ce cours obligatoire pour les étudiant-e-s inscrit-e-s à la maîtrise bidisciplinaire en relations internationales et droit international et, dans certains cas, il peut être ouvert à des étudiant-e-s ayant un intérêt pour la Chine.

## **PRÉALABLES AU COURS**

---

\*\*\*Langue : la vaste majorité de la documentation sur le droit chinois et de même que sur la politique chinoise en langues occidentales est en anglais. Les personnes désirant suivre ce cours doivent être capables de lire les textes en anglais (doctrine, lois...) et, de faire des recherches sur les banques de données électroniques en anglais.

## **OBJECTIFS DU COURS**

---

### **Objectifs généraux (ou buts du cours)**

À la fin du cours, les étudiant-e-s devraient avoir acquis des connaissances sur la Chine leur permettant, outre la réalisation du travail de synthèse, de comprendre et d'aborder de manière critiques des grands enjeux touchant au droit et à la politique en Chine.

### **Objectifs spécifiques**

- 1- Compréhension du contexte historique dans lequel s'inscrivent les changements politiques et les mutations du droit en Chine populaire. Appréciation des contraintes externes sur les plans stratégiques et des pressions sur le plan interne qui ont provoqué ces changements.
- 2- Évaluation critique des analyses qui tendent à expliquer les continuités constatées par la référence à un essentialisme culturel chinois et, simultanément, évaluation critique des approches universalistes qui font fi des spécificités chinoises pour imposer des modèles de développement inadaptés à sa situation.
- 3- Compréhension du rôle de l'État et du fonctionnement de ses instruments juridiques dans la définition des identités ethniques, le contrôle de la pratique religieuse et la domination de l'ethnie majoritaire chinoise sur les minorités ethniques des régions frontalières.

## CONTENU DU COURS

---

Voir la description.

## FORMULES PÉDAGOGIQUES

---

Le cours sera dispensé suivant une formule de séminaire de 2<sup>e</sup> cycle, soit une heure trente de cours magistral suivie par une période de discussion sur les lectures assignées pour chaque séance.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

---

### Outils d'évaluation

### ÉVALUATION SUGGÉRÉE AUTOMNE 2011:

Les étudiant-e-s peuvent travailler leur sujet d'intérêt dans une perspective comparée impliquant la Chine et une autre aire géographique. Il est aussi possible de se concentrer uniquement sur la Chine.

- Participation en classe : 25%
  - 10% présence : toute absence doit être motivée et les professeur-e-s doivent, dans la mesure du possible, être avisés avant de l'impossibilité de se présenter au cours.
  - 15% qualité des interventions sur les lectures assignées pour la séance. Abstenez-vous de commentaires généraux et/ou hors sujet si vous n'avez pas lu.
  
- Exposé oral sur sujet du travail écrit : 25%
  - 10% pour l'aptitude à présenter un sujet suivant un plan ordonné et annoncé au début de l'exposé
  - 10% pour la capacité de synthèse du sujet en faisant référence aux auteurs importants pour votre travail et en exposant leurs points de vues
  - 5% pour l'aptitude à respecter le temps imparti et à livrer une prestation équilibrée par rapport aux parties de l'exposé.

Les exposés auront lieu à la fin de la session 2011. Ou bien les 5 et 12 décembre, ou encore le samedi 10 décembre, selon le choix du groupe-cours.

- Travail écrit : 50%

**50% Travail de session servant comme base pour l'activité de synthèse:**

Il s'agit d'un travail de recherche portant sur un sujet préalablement approuvé par Hélène Piquet. Il s'agit de formuler et de traiter, en style neutre et impersonnel, une question de recherche (problématique) à l'aide de sources scientifiques.

Division détaillée des points du travail:

- 10 % pour la remise de la question de recherche (problématique) du plan et de la bibliographie préliminaire **au plus tard** date...
- 25% pour le traitement de la question de recherche
  - 10 % pour la présentation claire de la question de recherche : enjeux du sujet, pertinence politique/juridique dans le contexte chinois et mondial
  - 10% pour la qualité des arguments présentés: clarté et cohérence
  - 5% pour la capacité de synthèse
- 15 % Méthodologie:
  - 5% pour la qualité et pertinence des sources citées- sources scientifiques, à jour
  - 5% pour la langue et l'orthographe
  - 5% qualité générale de présentation (présence d'un plan, d'une bibliographie, notes de bas de page et bibliographie bien faites, cohérence dans les modes de citation)

NB : vous devez impérativement compter au moins 10 articles tirés des banques de données électroniques et consistant en articles tirés de revues savantes, avec comité de lecture. Pour le droit, voir des banques comme Westlaw, Springer, Hein on Line... Pour les sciences humaines en général, voir JSTOR, CAIRN et les banques de données spécialisées sur la Chine.

### **Présentation matérielle**

Les références (notes de bas de pages, bibliographie) des travaux doivent être faites en conformité avec le *Manuel canadien de la référence juridique* ou suivant la méthode employée au département de Science Politique et décrite dans le guide du centre Paulo Freire accessible en ligne sur le site du département de science politique.

### **Critères de correction**

Pour chaque prestation, 5 points sont accordés pour la langue: orthographe, grammaire, syntaxe. À partir de 4 fautes, quelle qu'en soit la nature, vous perdez 1 point. Voir le détail plus haut pour les critères de correction.

Le dépôt des travaux :

Pour les étudiant-e-s inscrit-es au JUR 7615, le dépôt se fait obligatoirement au W 2005 soit le secrétariat des sciences juridiques , avant 17hres. Pour les étudiant-e-s inscrit-e-s au POL 8290, le dépôt des travaux se fait au A 3405, soit le secrétariat du département de science politique.

Aucun envoi par courriel n'est autorisé, sauf si la personne a obtenu **au préalable** le consentement de la professeure, *pour des motifs exceptionnels*. S'il y a eu un envoi par courriel: ne prenez pas pour acquis que le travail a été reçu sans confirmation de la professeure. Chaque étudiant-e- doit conserver une copie électronique de son travail.

NB: En cas de tempête de neige entraînant des difficultés importantes de circulation, ou de panne de métro, le jour prévu du dépôt du travail, la date de remise est reportée au lendemain sans pénalités. Cependant, afin de prouver que le travail était bien terminé le jour prévu, vous devez **impérativement** l'envoyer par courriel à l'adresse suivante le jour prévu du dépôt, avant 17hres.: **hpsinoprof@gmail.com**.

Indiquez dans votre courriel le sigle du cours et votre nom comme suit:

: JUR 7615-10, travailfrance-leblanc

Notez que cette adresse est pour fins de réception de travaux *uniquement*. **Je ne la consulte pas autrement**. Toute communication avec la professeure doit se faire exclusivement par le courriel uqam: piquet.helene@uqam.ca.

Une pénalité de 2 points par jour de retard est appliquée, incluant les jours de fin de semaine, à partir du moment où le travail n'est pas remis à la date prévue ou porte la date du lendemain de la date prévue estampillée par le département de sciences juridiques. Lorsque 5 jours se sont écoulés depuis la date prévue pour la remise du travail, celui-ci n'est plus accepté sauf pour motif sérieux. *Constitue un motif sérieux* : un problème de santé lorsqu'un billet médical atteste que l'étudiante, l'étudiant a été personnellement malade lors de l'examen régulier, le décès du conjoint ou d'un proche dans les jours précédents l'examen.

L'étudiante, l'étudiant doit informer la ou le responsable du cours et le département de sciences juridiques du motif qui justifie son retard dans la remise ou son absence à la prestation en classe au plus tard le jour de la remise ou de cette prestation en utilisant le téléphone ou le courriel. Cependant, dans le cas d'une maladie, le billet médical peut être exceptionnellement transmis dans les deux jours suivant la date de la date de remise du travail ou de la prestation en classe dans la mesure où l'étudiante, l'étudiant démontre de façon objective et raisonnable, qu'elle, il était dans l'impossibilité d'agir en temps opportun, personnellement ou par l'entremise d'un tiers. Sera refusé tout motif qui n'a pas été communiqué à la ou au responsable du cours et au département dans le délai prévu.

### Examen ou travail différé

Toute professeure, tout professeur, toute chargée de cours, tout chargé de cours doit, relativement à l'application de cette rubrique de la politique, se référer à la direction du programme de la Faculté de science politique et de droit à laquelle le cours dont il est responsable est rattaché. Dans tout autre cas, l'enseignant doit se référer à la direction du département.

La professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours doit exceptionnellement autoriser la remise différée d'un travail lorsque celle-ci est justifiée par un motif **valable et prouvé** soit une raison médicale ou pour un autre *motif sérieux*. (Même sens que ci-haut).

### Barème de notation

La grille applicable aux étudiants inscrits dans le cour par le biais du sigle JUR (droit) est celle du département de sciences juridiques pour les études de deuxième cycle.

Pour les étudiant-e-s inscrit-e-s dans la filière POL (science politique) la grille applicable est celle du département des sciences politiques pour les études de deuxième cycle.

### Grille de notation sciences juridiques

NOTATION littérale	NOTATION numérique	PONDÉRATION (premier cycle)	PONDÉRATION (cycles supérieurs)	Appréciation
A+	4.3	92% à 100%	91% à 100%	EXCELLENT
A	4.0	88% à 91%	86% à 90%	
A-	3.7	85% à 87%	81% à 85%	
B+	3.3	82% à 84%	78% à 80%	TRÈS BIEN
B	3.0	78% à 81%	74 à 77%	
B-	2.7	75 à 77%	70% à 73%	
C+	2.3	72% à 74%	68% à 69%	BIEN
C	2.0	68% à 71%	65 à 67%	
C-	1.7	65 à 67%	n/a	
D+	1.3	62% à 64	n/a	PASSABLE
D	1.0	60% à 61%	n/a	
E	0.0	0% à 59%	0% à 64%	ÉCHEC

## Grille de notation en science politique

### GRILLE DE CONVERSION DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Note Intervalle A+ [92,5 - 100]

A [88,5 - 92,5)

A- [84,5 - 88,5)

B+ [81,5 - 84,5)

B [78,5 - 81,5)

B- [74,5 - 78,5)

C+ [71,5 - 74,5)

C [68,5 - 71,5)

C- [64,5 - 68,5)

D+ [62,5 - 64,5)

D [59,5 - 62,5)

E [0 - 59,5)

### Communication des résultats

Les notes finales de chaque session seront transmises aux étudiant-e-s à la date due pour la remise des notes sur le logiciel Résultats.

### MATÉRIEL REQUIS

---

Matériel obligatoire : les recueils créés pour ce cours, qui sont vendus à la COOP générale située à l'entrée de l'UQAM près du métro. Un site Moodle sera créé pour le cours et le contexte de son utilisation sera expliqué par les professeurs. Il servira entre autres à mettre des documents utiles pour les travaux des un-e-s et des autres, une fois connus les sujets .

### CALENDRIER DÉTAILLÉ DU COURS

---

Cours : date	Thèmes
12 septembre	Présentation du cours, Repères sur la Chine
19 septembre	État et légitimité
26 septembre	Le système judiciaire chinois

3 octobre	Le système socio-économique
10 octobre	Congé : Action de Grâces
17 octobre	Droit du travail en Chine
24 octobre	Congé : Semaine de lecture
31 octobre	La condition féminine en Chine
7 novembre	Religions et renouveau du confucianisme
14 novembre	Politique Extérieure : Relations internationales, sécurité énergétique
21 novembre	Les minorités en Chine : les Ouighours du Xinjiang
28 novembre	Droit de l'environnement en Chine
5 décembre	Exposés
12 décembre	Exposés
19 décembre	Remise du travail final W 2005; Projection d'un film

### Lectures

12 septembre	Introduction générale : repères politiques et historiques
	<p><i>Lectures</i></p> <p>Alain Roux, <i>La Chine au XXe siècle</i>, Paris, Armand Colin, 2006, 118-139.</p> <p>Stéphanie Balme, «Les Institutions Chinoises : une Introduction»  <a href="http://www.cerium.ca/Les-Institutions-Chinoises-une?lang=fr">http://www.cerium.ca/Les-Institutions-Chinoises-une?lang=fr</a></p>
19 septembre	Fondements : État chinois et légitimité Structure de l'État chinois, enjeux de légitimité



	<p><i>Lectures</i></p> <p>Jean-Pierre Cabestan, «Les systèmes politiques du monde chinois» dans Guy Faure, dir., <i>Nouvelle géopolitique de l'Asie</i>, Paris, Ellipses, 2005, 183-206 sur le Parti Communiste Chinois</p> <p>Moodle :</p> <p>Zhao Dingxin, « The Mandate of Heaven and Performance Legitimation in Historical and Contemporary China », <i>American Behavior Scientist</i>, 2009, vol. 53, no. 3, pp. 416-433.</p> <p>Bruce Gilley, « Legitimacy and Institutional Change: The Case of China », <i>Comparative Political Studies</i>, 2008, Vol. 41, no. 3, pp. 259-284.</p>
26 septembre	<p>Le système judiciaire chinois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Structure du système judiciaire</li> <li>▪ Autres modes de résolution des conflits en droit chinois</li> <li>▪ Les professions juridiques : enjeux choisis</li> </ul> <p><i>Lectures</i></p> <p>Gilles Cuniberti, <i>Grands systèmes de droit contemporains</i>, Paris, L.G.D.J., 2007. Chapitre sur le droit chinois, extraits : pp. 191-198, 201-226, 238-245.</p> <p>Fu Hualing et Richard Cullen, «<i>Wei quan</i> (Rights Protection) Lawyering in an Authoritarian State : Toward Critical Lawyering» <a href="http://ssrn.com/abstract=1083925.pdf">http : //ssrn.com/ abstract=1083925.pdf</a></p> <p>Moodle :</p> <p><i>Judges Law of the People's Republic of China</i> <i>The Law of the People's Republic of China on Lawyers</i></p>
3 octobre	<p>Système socio-économique : les réformes économiques de 1979</p> <p><i>Lectures</i></p> <p>Barry Naughton, « A Political Economy of China's Economic Transition », in Loren Brandt and Thomas G. Rawski, eds., <i>China's Great Economic Transformation</i>, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, pp. 91-134.</p> <p>Moodle :</p> <p>Martin Hart-Landsberg, « The Chinese Reform Experience: A</p>

	Critical Assessment », <i>Review of Radical Political Economics</i> , 2011, no. 43, pp. 56-76.
10 octobre	Congé Action de Grâce
17 octobre	<p>Droit du travail : Les dimensions juridiques liées au droit du travail en Chine, les travailleurs migrants (mingong), population vulnérable</p> <p><i>Lectures</i></p> <p>Virginia E. Harper Ho, «From Contracts to Compliance? An Early Look at Implementation Under China's New Labor Legislation», <a href="http://ssrn.com/abstracts=1432708">http://ssrn.com/abstracts=1432708</a>.</p> <p>Moodle:</p> <p><i>The Labor Contract Law of the People's Republic of China</i> <i>The Employment Promotion Law of the People's Republic of China</i></p>
24 octobre	Congé Semaine de lecture
31 octobre	<p>Femmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cadre juridique relatif aux droits des femmes en Chine</li> <li>▪ Problématiques d'actualité</li> </ul> <p><i>Lectures</i></p> <p><i>Law of the People's Republic of China on the Protection of Women's Rights and Interests</i></p> <p>Commission des Recours des Réfugiés, <i>La politique de contrôle des naissances en République populaire de Chine</i>, sur le site de la CRR, 27 janvier 2003.</p> <p>Susan Tiefenbrun and Christie J. Edwards, «Gendercide and the Cultural Context of Sex Trafficking in China», <a href="http://ssrn.com/abstract=1522603">http://ssrn.com/abstract=1522603</a></p> <p>Alexandra Harney, <i>China Price</i>, New York, The Penguin Press, 2008, pp. 148-180.</p> <p>Moodle :</p> <p>Yi Chen, Sylvie Démurger et Martin Fournier, « Les différentiels salariaux par sexe en Chine urbaine », <i>Perspectives chinoises</i>, no. 83, 2004.</p>

7 novembre	<p>Religions et renouveau du confucianisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cadre juridique relatif aux religions</li> <li>▪ Le mouvement Falungong et le défi au Parti Communiste Chinois</li> <li>▪ Le renouveau du confucianisme</li> </ul> <hr/> <p><i>Lectures</i></p> <p>David A. Palmer, <i>La fièvre du Qigong</i>, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2005, chapitre 13 sur le Falungong, pp. 371-404.</p> <p>Moodle :</p> <p>Chen Ming, « La philosophie politique confucéenne face à la globalisation », <i>Diogène</i>, 2008/1, no. 221, pp. 128-145.</p> <p>John Dotson, « The Confucian Revival in the Propaganda Narratives of the Chinese Government », <i>U.S.-China Economic and Security Review Commission Staff Research Report</i>, 2011.</p>
14 novembre	<p>Politique Extérieure : Relations internationales, sécurité énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Principes de politique étrangère chinoise : constance et évolution</li> <li>▪ La sécurité énergétique, un enjeu clé</li> </ul> <hr/> <p><i>Lectures</i></p> <p>Jean-Pierre Cabestan, <i>La politique internationale de la Chine</i>, SciencePo Les Presses, Paris, 2010, chapitre «La nouvelle politique étrangère chinoise : de la recherche de l'harmonie à l'affirmation de la puissance» pp. 61-106.</p> <p>Moodle :</p> <p>Christian Constantin, « Comprendre la sécurité énergétique en Chine », <i>Politique et Société</i>, vol. 25, no. 2-3, 2006, pp. 15-45.</p> <p>Jean-Pierre Cabestan, « China's Foreign- and Security-policy Decision-making Processes under Hu Jintao », <i>Journal of Current Chinese Affairs</i>, vol. 38, no. 3, 2009, pp. 63-97.</p>
21 novembre	<p>Les minorités en Chine : les Ouighours du Xinjiang</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cadre historique et juridique relatif à la notion de minorité en Chine</li> <li>▪ Le Xinjiang et les enjeux de relations internationales</li> </ul>

	<p><i>Lectures</i></p> <p>Rémy Castets, «Opposition Politique, nationalisme et islam chez les Ouïghours du Xinjiang», no. 110, <i>Les études du CERI</i>, 2004, pp. 2-45.</p> <p>Moodle :</p> <p><i>Law of the People's Republic of China on Regional National Autonomy</i></p> <p>Jean-Pierre Cabestan, « The Shanghai Cooperation Organization viewed from the United States and Europe », Central Asia – China : Current Status and Prospects for Cooperation, Kazakhstan Institute of Strategic Studies, <i>Almaty</i>, August 2009, pp. 19-40.</p>
28 novembre	<p>Enjeux de droit de l'environnement en Chine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cadre juridique et politique du droit de l'environnement</li> <li>▪ Questions d'actualité : barrages, organisations sociales en droit de l'environnement</li> </ul> <p><i>Lecture</i></p> <p>Elizabeth C. Economy, <i>The River Runs Black. The Environmental Challenge to China's future</i>, Ithaca, Cornell University Press, 2004, Chapitre «The New Politics of Environment» 128-175.</p>

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

## PLAGIAT

### Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.9 Entente d'évaluation

#### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

#### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

#### 6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.